



## École de musique associative d'Eyguières

Centre Culturel du Mont Menu  
Siège social : Maison des Associations,  
place de la Mairie 13430 Eyguières

Contact : [edm.eyguieres@gmail.com](mailto:edm.eyguieres@gmail.com) ou [facebook.com/edmeeyguieres](https://facebook.com/edmeeyguieres)

Fiche d'  **inscription** /  **réinscription** - Année 2025-2026

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

M  F Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél.1 : \_\_\_\_\_ Tél.2 : \_\_\_\_\_

Responsable légal (pour mineurs)

Resp. 1. Nom et prénom :

Tél 1 : \_\_\_\_\_ Tél 2 : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Resp. 2. Nom et prénom :

Tél 1 : \_\_\_\_\_ Tél 2 : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente de celle mentionnée plus haut) : \_\_\_\_\_

Scolarité (pour mineurs) (classe en 2025-2026) : \_\_\_\_\_

**Demande d'inscription :**  Formation musicale (F.M.)

Préciser la dominante :  classique  pratiques actuelles

Niveau F.M. :  initiation,  intermédiaire,  avancé (pour C.F.M. – certificat de F.M.)

Eveil musical

Chorale  adultes  junior

Instrument :

Professeur : \_\_\_\_\_ Durée hebdo. : \_\_\_\_\_

Instrument 2 :

Professeur : \_\_\_\_\_ Durée hebdo. : \_\_\_\_\_

Ensembles  musique classique  musiques actuelles  musiques traditionnelles

## Règlement intérieur

L'École de musique d'Eyguières a pour vocation l'enseignement de la théorie et de la pratique instrumentale et vocale, individuelle et collective.

**Article 1<sup>er</sup>.** Le paiement de l'année est obligatoire lors de la réinscription ou de l'inscription. Le paiement de l'année peut se faire par RIB ou avec 1 ou 3 chèques. Dans le dernier cas, les chèques sont encaissés en octobre, janvier et avril.

**Article 2<sup>ème</sup>.** Toute année commencée est due. Toute démission d'un élève doit parvenir, par courrier, au siège de l'association.

**Article 3<sup>ème</sup>.** Les élèves en cursus instrument et sauf obtention d'un C.F.M. (certificat de F.M. équivalent fin de cycle 2) de l'école de musique ou équivalent doivent suivre obligatoirement :

- un cours de formation musicale (classique ou musiques actuelles) en complément du cours d'instrument,
- ou participer à une chorale (après une année au moins de F.M.).

L'assiduité est exigée à tous les cours et ateliers. Toute absence doit être justifiée. Pour les adultes des dispenses de suivi des cours peuvent être étudiées mais l'évaluation du niveau demeure indispensable et un parcours personnalisé peut être proposé, sans dégrèvement tarifaire.

**Article 4<sup>ème</sup>.** Une évaluation des progrès est établie sous forme de contrôle continu ou d'examens organisés en fin de l'année scolaire, en F.M. et instruments, en particulier pour les changements de cycle.

**Article 5<sup>ème</sup>.** Une tenue et un comportement corrects à l'intérieur des locaux ainsi que lors de toute activité dans le cadre de l'école de musique est de rigueur.

*Le Président*

J'atteste avoir pris connaissance ce jour du règlement intérieur.

**Montant annuel :**

**Mode de paiement :**

1 chèque bancaire.  3 chèques bancaires.  R.I.B. (en 9 fois)

**Important : Le R.I.B. (cas d'une inscription ou modification de compte bancaire) ou les chèques sont à donner lors de la réinscription.**

**Droit à l'image :**

Pour les outils pédagogiques et de communication utilisés par l'école de musique, affichages / vidéos / publications / sites internet / articles de presse, et en tant que représentant légal,

J'autorise la diffusion de l'image de cet élève.

Je n'autorise pas la diffusion de l'image de cet élève.

À Eyguières, le

Signature :

